



*Partenariat pour le développement Municipal*

**ATELIER REGIONAL DE REDEFINITION DES RELATIONS ET DES ACTIONS DU  
PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM) ENVERS LES  
ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX (ANPL)**

=====

**TERMES DE REFERENCES (TDR)**

**Juin 2009**

## 1. CONTEXTE GENERAL

Engagée en Afrique de l'Ouest et du Centre depuis près de deux décennies, la décentralisation évolue en « dents de scie » dans la plupart des pays. Si elle s'affirme chaque jour davantage, force est de constater que les difficultés et les incompréhensions n'en sont pas moins persistantes.

Tout de même, le bilan de la décentralisation en Afrique amène à conclure que malgré les obstacles rencontrés au plan socioculturel, politique, économique, technique et juridique, cette politique publique semble bien acquise, et l'on peut s'attendre à des progrès plus importants avec davantage de reconnaissance et de capacités pour les collectivités locales, leur plus grande rentabilité et leur ancrage dans la société. Pour ce faire, il importe que les collectivités locales soient capables d'une part de construire et de porter des propositions de changement, et d'autre part de prendre en charge effectivement les missions qui leur sont dévolues.

C'est en considération de ces exigences que le PDM a été institué, et conçu comme un centre régional d'appui aux élus locaux pour :

- aider au renforcement des capacités humaines, techniques et financières des collectivités locales à travers leurs associations, pour leur permettre d'assumer leurs compétences et de répondre aux besoins locaux ;
- appuyer les acteurs dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation par la mise au point et la diffusion auprès d'eux d'un ensemble d'outils et méthodes permettant d'améliorer la gouvernance locale, de mesurer l'impact des politiques de décentralisation sur les politiques sociales et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, et à l'initiative du PDM, les collectivités locales ont entrepris de s'organiser en Association de Pouvoirs Locaux (APL) dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ainsi, a été élaboré le Programme APL qui visait spécifiquement le renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux à rendre des services à leurs membres d'une part, et à établir, d'autre part le dialogue avec les Etats, les partenaires en vue de l'amélioration substantielle des services aux populations et de la promotion du développement local. En effet, « c'est pour préparer les élus locaux à jouer ce rôle crucial que le PDM soutient depuis l'origine de ses activités la mise en place et le renforcement des APL ainsi que le développement des capacités des collectivités locales ».

Par ailleurs, ces Associations Nationales de Pouvoirs Locaux (ANPL) sont les cibles directes des actions du PDM sur le principe qu'en développant leurs capacités à rendre service à leurs membres, il est développé indirectement la capacité contributive des collectivités locales aux actions de développement. Ce choix se justifie par le positionnement régional du PDM qui rend difficile de faire des collectivités locales les cibles directes de ses actions. Toutefois, les activités du PDM restent orientées par la demande des collectivités locales elles-mêmes dans la mesure où leurs besoins devraient être identifiés par les ANPL, ce qui permet au PDM de les recueillir à son tour auprès de celles-ci.

Ainsi, face aux évolutions et aux défis récurrents de la décentralisation, le PDM est nécessairement attentif à la place et au rôle des ANPL dans les politiques de décentralisation, mais aussi aux relations entre ces ANPL et les collectivités locales constitutives. Il est tout aussi attentif à la qualité et à l'effectivité de ses liens avec les ANPL qu'il regroupe en association internationale dans l'espace de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

**C'est pourquoi, dans le cadre de sa restructuration consécutive à une évaluation rétrospective et à une réflexion prospective, le PDM, soucieux de se donner les moyens de son développement et de sa mission, s'est engagé dans une quête d'adaptation de ses missions au contexte pour mieux répondre aux attentes de ses membres.**

Dans cet objectif, le PDM a réalisé « L'étude pour l'établissement d'un référentiel d'activités des ANPL et pour l'identification de leurs besoins de renforcement de capacités » qui visait deux objectifs :

- Définir la structure d'activités à mettre en place par les ANPL en vue de répondre aux attentes des collectivités locales ;
- Mettre en lumière les besoins et attentes des ANPL pour remplir ce rôle, et par voie de conséquence les domaines de contribution du PDM ainsi que des autres acteurs.

Ainsi, il était attendu de cette réflexion d'ensemble sur les ANPL :

- Une définition des missions et objectifs d'une ANPL prenant en compte les attentes des collectivités locales et l'environnement actuel ainsi que ses facteurs d'évolution ;
- La présentation des grands axes d'activités ainsi que les approches stratégiques pour leur mise en œuvre ;

- Un cadre d'analyse logique d'une APL, conçue dans une approche axée vers les résultats avec la structure des activités conséquentes ;
- Les actions d'appui pouvant être menées par le PDM et par d'autres partenaires au bénéfice des ANPL avec des indications sur leurs modalités de mise en œuvre.

Suite à cet important travail qui doit être publié, partagé et mis en œuvre, le PDM organise un atelier régional regroupant autour de lui l'ensemble des ANPL membres, ainsi qu'un certain nombre de partenaires techniques financiers et de personnes ressources.

## 2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'atelier régional a pour objectif général **la redéfinition des relations et des actions du PDM envers les ANPL.**

Cet objectif général participe ainsi de la volonté du PDM de renforcer l'adhésion et la participation associatives de l'ensemble des ANPL membres. Gage d'une légitimité renouvelée et renforcée, cette refondation des liens se construit, dans la vision du PDM, d'abord à travers un changement de perspectives essentiel qui consiste à substituer la « logique de la demande » à la « logique de l'offre » jusque là pratiquée. Ensuite, toujours dans l'optique d'un renforcement de la légitimité, il importe d'accroître l'utilité et l'efficacité de l'action du PDM vis-à-vis des ANPL. Cela est fondamental, et entre en droite ligne de la mission du PDM de « rendre des services à ses membres ». Enfin, et en tout état de cause, l'environnement interne et externe des ANPL - *comme du PDM du reste* - n'a pas manqué d'évoluer depuis plus d'une dizaine d'années, et il importe que les liens et les actions soient logiquement réinterrogés aux fins de les adapter, et de les inscrire dans la réalité actuelle des dynamiques diverses.

« L'étude pour l'établissement d'un référentiel d'activités des ANPL et pour l'identification de leurs besoins de renforcement de capacités » a donc tenté de cerner l'ensemble de ces problématiques. **L'atelier régional** organisé autour des conclusions de l'étude sera donc **un moment privilégié pour rassembler l'ensemble des ANPL membres et renégocier collectivement les fondations et les interventions du PDM.**

De façon spécifique, l'atelier régional vise les objectifs suivants :

- **La restitution de l'étude** : menée par un Cabinet de consultants, l'étude sur les ANPL a été réalisée à partir d'un échantillon de 5 pays. Outre donc les 5



rapports-pays, un rapport général a été élaboré. Il convient donc d'**exposer à l'ensemble des ANPL et des participants les conclusions du rapport de synthèse et d'analyse conçu par le consultant principal.**

- **L'enrichissement et le partage des conclusions de l'étude** : la restitution de l'étude sera donc un moment d'information sur les conclusions de l'étude. Au-delà, elle doit **permettre à tous et à chacun de donner un avis, et de contribuer à enrichir la réflexion à partir de son vécu.** En captant ainsi la diversité et la pluralité de points de vue, l'atelier devra aussi **permettre aux différents participants de s'accorder sur les conclusions finales de l'étude.** Dans ce sens, l'atelier est une opportunité de partage, d'enrichissement et de validation de l'étude sur les ANPL.
- **La définition des axes stratégiques d'intervention et des actions du PDM** : si le sens et la logique des ANPL et du PDM doivent être rappelés et re-précisés au regard de diverses circonstances, l'atelier régional se propose d'aller plus loin en pratique pour **indiquer concrètement la voie opérationnelle à prendre par un PDM plus que jamais soucieux de répondre aux attentes et aux préoccupations de ses membres en particulier, et des acteurs de la décentralisation en général.**

Cet atelier régional contribuera ainsi à renouveler et à raffermir les liens entre le PDM et ses membres.

### 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

- **Participants**

L'atelier revêt une importance capitale dans la vie des ANPL et du PDM en particulier, mais de façon générale, ses résolutions pourraient avoir un impact décisif sur la conduite des processus de décentralisation. C'est pourquoi une masse critique de **Quatre vingt (80) participants** est attendue, venant d'une **Vingtaine de pays**, et répartie entre **différentes catégories d'acteurs.**

A l'évidence, les enjeux de légitimation des associations et du PDM ainsi que le souci de pertinence de leurs interventions recommandent de **placer ces ANPL et leur Organisation faîtière au cœur du processus de réflexion et de production.** A cet effet, les ANPL des dix-huit (18) pays d'intervention du PDM seront représentées par leurs responsables politiques et administratifs. Ils sont ainsi invités, à partir de leurs expériences concrètes, à échanger sur la problématique des ANPL en général, et sur leurs liens avec le PDM en particulier.

Toutefois, pour *s'enrichir davantage des suggestions et du regard des autres acteurs de la décentralisation*, les ANPL et le PDM vont associer à l'atelier des experts, des agents de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **Organisation pédagogique**

L'atelier sera articulé autour de sessions plénières et de travaux de groupe.

- les sessions plénières :

*La première session plénière* réunissant l'ensemble des participants ouvrira les travaux le mercredi 24, et se poursuivra jusque dans la fin de matinée du 25 juin. Elle sera l'occasion d'une *présentation du PDM*, d'une *restitution générale de l'étude sur les ANPL*, d'*exposés sur les expériences étrangères en matière d'ANPL* (canadienne et française), et d'*échanges sur l'organisation, les activités et les besoins de renforcement des ANPL*.

*La seconde session plénière* clora les travaux le Vendredi 26 juin 2009. Elle sera *l'occasion pour chaque groupe de restituer ses travaux*, et de réaliser un « regard croisé » entre les différents groupes de travail.

- les travaux de groupe :

Les travaux de groupe devront permettre aux participants de *mener une réflexion approfondie sur les actions d'appui que le PDM, les Partenaires techniques et financiers et l'Etat pourraient ou devraient apporter aux ANPL*. Ils se dérouleront entre les deux sessions plénières d'ouverture et de clôture.

Trois (3) groupes de travail seront définis et travailleront chacun sur l'un des thèmes suivants :

- les actions d'appui du PDM
- les appuis des Partenaires au développement (ou PTF)
- les appuis de l'Etat

La composition de ces groupes tiendra compte de la diversité des acteurs de sorte à réaliser un « regard croisé » des différentes catégories d'acteurs, et entre différents groupes au moment de la plénière de restitution.

## 4. AGENDA

- **Mercredi 24 juin 2009**

- 9h – 10h : Cérémonie d'ouverture
- 10h – 10h30 : Pause Café
- 10H30 – 11H00 : Présentation du PDM
- 11h– 12h : Restitution de l'étude
- 12h – 13h : Interventions des ANPL des pays de l'échantillonnage
- 13h – 15h : Pause déjeuner
- 15h – 16h : Exposés sur les expériences étrangères
- 16h – 16h30 : Pause café
- 16h30 – 18h 30: Débats

- **Jeudi 25 juin 2009**

- 8h30 – 10h45 : échanges sur l'organisation, les actions et les besoins de renforcement des ANPL
- 10h45 – 11h15 : Pause café
- 11h15 – 13h : échanges sur l'organisation, les actions et les besoins de renforcement des ANPL (suite et fin)
- 13h – 15 h : Pause déjeuner
- 15h – 16h30 : Travaux de groupe (suite)
- 16h30 – 17h : Pause café
- 17h – 18h : Travaux de groupe (suite et fin)

- **Vendredi 26 juin 2009**

- 8h30 – 10h30 : Restitution des travaux de groupe
- 10h30 – 11h : Pause café
- 11h – 12h : Débats
- 12h – 16 h : Pause déjeuner
- 16h – 17h : Synthèse et Cérémonie de clôture
- 17 h : Cocktail d'au revoir

## 5. INFORMATIONS PRATIQUES

- **Prise en charge**

Tous les frais de voyage et de séjour des participants sont intégralement pris en charge par l'organisation, selon des modalités suivantes :

- **Hébergement et lieux de travail**

Tous les participants seront logés à l'hôtel....

Les travaux se dérouleront au même endroit.

## **6. RENSEIGNEMENTS**

*Personne à contacter pour de plus amples informations :*

*Sylvie YETONDJI*

*Assistante aux pôles*

*Tel. (229) 21 32 47 00 / 01*

*Fax (229) 21 32 81 05*

*Email: syetondji@pdm-net.org*

